

DECISION N°20/2026

**ADOPTION DU
PROCES-VERBAL DU
BUREAU DU 4 FEVRIER
2026 – 19H30**

Séance du 9 juin 2026

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 22 mai 2026, s'est assemblé à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 14

votants : 21

Date de convocation :
22 mai 2026

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE, Anthony ARCIERO, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, François DROUIN, Patrice URVOY, Françoise BALOSSIER, Vincent DESBOIS, Corinne TANGE, Sylvie BOCOBZA, Jean-Claude TURBAN.
En visio : Jean-Paul DOUET.

Avaient donné pouvoir : Stéphanie VON EUW à Manoëlle MARTIN, Gilles SELLERS à Patrice MARCHAND, Nicole COLIN à Jean-Paul DOUET, Didier DAGONET à Daniel DRAY, Didier WROBLEWSKI à Anthony ARCIERO, Cécile HERBET à Daniel DRAY, Véronique MAGNIER à Jean-Claude TURBAN.

Etaient absents : Valérie CARON, Martine BORGGOO, Corry NEAU, Nathalie LEBAS, Gil METTAL, Thibault HUMBERT, Jean-François RENARD, Benjamin CHKROUN.

Assistaient également : Caroline BAUDRY-IMOGAI du Conseil régional d'Ile-de-France, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise-Pays de France.

Monsieur MARCHAND propose d'adopter le procès-verbal du Bureau du 4 février 2026 – 19H30.

Le Bureau, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de la réunion de Bureau du 4 février 2026 – 19H30

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

Procès-verbal du Bureau

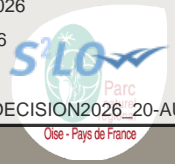
Séance du 4 février 2026 – 17h15

Envoyé en préfecture le 12/06/2026

Reçu en préfecture le 12/06/2026

Publié le

ID : 060-256005638-20260609-DECISION2026_20-AU



L'an deux mille vingt-six, le quatre février à dix-neuf trente heures s'est réuni, à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 13 janvier 2026, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	8
Nombre de pouvoirs	9

Etaient présents : Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Thierry BROCHOT, Joël BOUCHEZ, Jean-Marie BONTEMPS.

En visioconférence : Jean-François RENARD, Anne LEFEBVRE.

Avait donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à Jean-François RENARD, Stéphanie VON EUW à Jean-François RENARD, Gil METTAI à Thierry BROCHOT, Nicole COLIN à Jean-Marie BONTEMPS, Gilles SELLIER à Yves CHERON, Jacques RENAUD à Patrice MARCHAND, Pascale LOISELEUR à Anne LEFEBVRE, Didier DAGONET à Joël BOUCHEZ, Paule LAMOTTE à Daniel DRAY.

Etaient absents : François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Martine BORGEO, Corry NEAU, Daniel FROMENT, James PASS, Gilles GRANZIERA, Michel MANSOUX, Patrice ROBIN

Assistaient également : Cécile GAUVILLE-HERBET, Vice-Présidente de la Commission « Patrimoine Historique et Culturel », Caroline BAUDRY-IMOGAI, du Conseil régional d'Ile-de-France, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel au Parc naturel régional, Solange DUCHARDT, Chargée de mission Paysage au Parc naturel régional, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise-Pays de France.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Autorisations de Programme/Crédits de paiement, Autorisations d'Engagement/Crédits de paiement ;
- Comptes financiers uniques 2025 ;
- Budgets primitifs 2026 ;
- Ouverture des heures de vacation ;
- Contrat de territoire Thève/Ysieux ;
- Mobilisation du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal ;
- Questions diverses.

Monsieur MARCHAND ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Yves CHERON est désigné secrétaire de séance.

2. AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT, AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT/CREDITS DE PAIEMENT

Monsieur MARCHAND rappelle que le budget principal et le budget opérationnel comprennent des autorisations de programme qui correspondent aux opérations du Syndicat mixte votées et inscrites en section d'investissement du budget principal ou du budget opérationnel et que la section de fonctionnement du budget opérationnel comprend des autorisations d'engagement qui correspondent aux opérations du Syndicat mixte votées et inscrites en section de fonctionnement du budget opérationnel.

Il donne lecture des autorisations de programme et des autorisations d'engagement avec leurs crédits de paiement.

Il observe que les montants de certaines autorisations d'engagement ont été revus à la hausse.

Sylvie CAPRON répond que, concernant le fonds « Etudes d'aménagement », lorsque les communes participent au financement des études, cela augmente l'enveloppe du fonds qui permet de financer davantage de projets et d'augmenter le montant de l'autorisation d'engagement.

Elle ajoute que, pour deux opérations, la Région Hauts-de-France a redonné des crédits après le vote du budget ; ce qui permet aujourd'hui d'augmenter le montant de l'autorisation d'engagement.

Monsieur BOUCHEZ note que, concernant l'opération F078 (programme de communication), la somme des crédits de paiement est inférieure à l'autorisation d'engagement.

Sylvie CAPRON répond que cette opération est caduque, que des crédits de paiement ne peuvent pas être reportés en 2026 ; ce qui veut dire que l'opération n'est pas complètement réalisée et ne pourra pas l'être.

Monsieur CHERON demande à quel moment une action devient caduque.

Sylvie CAPRON répond que cela dépend des financeurs car chaque collectivité a ses propres règles. Elle ajoute qu'en général, une action de fonctionnement est caduque au bout de 2 ans et une action d'investissement au bout de 4.

Monsieur MARCHAND observe que quelques actions ont des crédits de paiement en 2027.

Monsieur MARCHAND demande si les membres du Bureau ont des questions.

Constatant qu'il n'y en a pas, il propose de présenter ces AP/CP et AE/CP au Comité Syndical du 25 février.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident les Autorisations de Programme/Crédits de paiement et Autorisations d'Engagement/Crédits de paiement et autorisent le Président à les soumettre au Comité Syndical.

3. COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

Monsieur MARCHAND présente les comptes financiers uniques 2025.

Concernant le tableau de la section de fonctionnement du budget principal, Monsieur DRAY observe un décalage dans les lignes concernant le réalisé 2024.

Sylvie CAPRON confirme cette erreur, elle propose de regarder le tableau qui se trouve à la page 38 du rapport de présentation qui reprend ces éléments.

Monsieur MARCHAND souligne que la section de fonctionnement du budget principal présente un excédent de fonctionnement important mais nécessaire, pour deux raisons principales :

- Le PNR est amené à avoir des sorties de fonds en dents de scie et des rentrées encore plus irrégulières, avec pour conséquence, un besoin important en trésorerie.
- Le PNR est avant tout une structure d'ingénierie et il convient d'être soucieux de l'avenir de ce personnel qui est dévoué. Il note que, pour les plus anciens, on doit prendre en compte l'inflation et leur besoin d'évoluer. Il souligne enfin que certains postes sont aujourd'hui davantage valorisés qu'il y a 20 ans.

Il affirme que, pour toutes ces raisons, le budget doit dégager une certaine marge. Il rapporte que lors des discussions qui ont eu lieu avec les représentants de la Chambre Régionale des Comptes, ces derniers ont estimé que le PNR avait eu raison de constituer cette réserve.

Concernant la section d'investissement, Monsieur MARCHAND observe un solde positif dû au report des résultats des années précédentes.

Concernant le budget opérationnel, Monsieur MARCHAND note que les deux sections sont déficitaires en raison de subventions qui ne sont pas encore rentrées alors que les dépenses ont été faites.

Enfin, il souligne le décalage entre le prévu et le réalisé, qui n'a pas beaucoup de sens, s'agissant d'opérations, par essence, pluriannuelles.

Puis, il présente l'état d'avancement des opérations en constatant que le déroulé des programmes se fait suivant le même rythme que les années précédentes.

Monsieur MARCHAND demande si les membres du Bureau ont des questions ou des observations.

Personne n'ayant plus de question, il sollicite l'autorisation de présenter ces comptes au prochain Comité syndical.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident les comptes financiers uniques 2025 et autorisent le Président à les soumettre au Comité Syndical.

4. BUDGETS PRIMITIFS 2026

Monsieur MARCHAND commente le rapport des budgets primitifs.

Il observe qu'ils sont conformes au rapport d'orientations budgétaires.

Il explique que, concernant la section de fonctionnement du budget principal, les montants des recettes et des dépenses sont celles de l'année dernière, à l'exception de quelques recettes supplémentaires, soit pour couvrir de nouveaux postes (doctorant en CIFRE pour le programme de la forêt de Chantilly), soit en financements supplémentaires de postes déjà existants (Natura 2000 par exemple).

Concernant les cotisations, Monsieur MARCHAND indique qu'elles seront de 3,03 € par habitant pour l'année 2026 (montant 2025 indexé sur l'inflation).

Il souligne que les recettes des communes représentent environ 25% du chapitre 74.

Concernant la section d'investissement du budget principal et le budget opérationnel, comme il a été vu dans le rapport d'orientations budgétaires, ont été reportés les crédits des opérations des programmes précédents qui ne sont pas terminées.

Il rappelle que les actions 2026 seront inscrites lors d'une décision modificative, lorsque les recettes seront connues.

Il note la subvention nécessaire pour équilibrer le budget opérationnel. Il rapporte qu'il est prévu de fusionner les deux budgets en 2027, ce qui va permettre de se dispenser de ces écritures.

Il fait remarquer que, concernant la section de fonctionnement du budget principal, l'exercice net est déficitaire de 100 000 € ; ce qui montre bien qu'un virage est amorcé et démontre tout l'intérêt de la réserve qui a été constituée.

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des questions sur les budgets.

Constatant qu'il n'y a pas de questions, il propose de présenter ces budgets au Comité Syndical.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident cette proposition de budgets primitifs 2026 et autorisent le Président à les soumettre au Comité Syndical.

5. OUVERTURE DES HEURES DE VACATION

Monsieur MARCHAND indique qu'il est prévu 1000 heures de vacation pour l'année 2026. Il juge essentiel cette participation aux événements dans les communes et remarque que ce chiffre est en augmentation depuis quelques années.

Sylvie CAPRON précise que c'est surtout l'extension du périmètre qui a engendré davantage de sollicitations.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident l'ouverture de 1000 heures de vacation et autorisent le Président à soumettre ce sujet au Comité Syndical.

6. CONTRAT DE TERRITOIRE THEVE/YSIEUX

Monsieur MARCHAND rappelle que l'Agence de l'eau Seine-Normandie propose aux acteurs territoriaux de se mobiliser autour d'un programme d'actions territorialisées, identifiées comme nécessaires à la sobriété en eau, la préservation des ressources en eau potable, la reconquête des milieux, la biodiversité associée et l'adaptation au changement climatique.

Il ajoute que ce contrat est pluriannuel (2026/2031) et engage les acteurs sur les enjeux eau de leur territoire en cohérence avec les autres politiques publiques du territoire.

Il précise que, pour les bassins versants de la Thève et de l'Ysieux, c'est le Syndicat mixte pour la collecte et le traitement des eaux usées des bassins de la Thève et de l'Ysieux (SICTEUB) qui est la structure porteuse du contrat territorial.

Il souligne que les autres signataires appelés maîtres d'ouvrage dans la convention s'engagent à mettre en œuvre les actions inscrites au présent contrat (sous réserve de leur financement). De son côté, l'Agence de l'eau s'engage à financer prioritairement les actions inscrites au contrat, dans la limite de ses contraintes budgétaires.

Il explique que le Parc naturel régional a proposé 2 fiches :

- Désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école

Monsieur MARCHAND rappelle que le PNR a proposé la même fiche au Contrat de territoire de la Nonette.

Il note que cette opération affiche un coût global de 84 000 € pour la durée des 6 ans, comprenant des frais de bureau d'études et du temps passé du paysagiste.

➤ Réalisation d'un diagnostic de ruissellement et d'érosion des sols

Monsieur MARCHAND rapporte qu'il est proposé une étude de sensibilité au ruissellement et à l'érosion des sols des terres agricoles, sujet très important dans de nombreuses communes sujettes aux coulées de boue venant des terres agricoles. Il ajoute que cette étude permettrait de relancer l'implantation d'infrastructures agroécologiques en plaine agricole, notamment là où elles seraient les plus pertinentes.

Il ajoute que le coût de cette opération a été estimé à 40 000 €.

Monsieur MARCHAND propose de présenter ce contrat territorial au prochain Comité syndical.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident ce contrat et autorisent le Président à le soumettre au prochain Comité syndical.

7. MOBILISATION DU FONDS EN FAVEUR D'UNE GESTION ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE DU PATRIMOINE VEGETAL

Monsieur MARCHAND passe la parole à Monsieur DRAY, Président de la Commission « Architecture, Urbanisme, Paysage ».

Monsieur DRAY rapporte les dossiers suivants :

Commune de FOSSES – Plantations sur le parvis avenue de la Haute Grève

Monsieur DRAY explique que la commune de FOSSES porte un projet de désimperméabilisation de deux lignes d'arbres aujourd'hui contraintes par des surfaces minéralisées.

La commune demande une subvention pour l'acquisition des fournitures nécessaires à la réalisation des travaux ainsi que pour l'achat des arbustes et plantes vivaces destinés à l'aménagement paysager des espaces désimperméabilisés.

- Le montant des devis est de 11 456,08 € HT ;
- le montant de l'aide sollicitée (50%) est de 5 728 €.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, valident la demande de subvention et décident de mobiliser le fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal pour la financer.

Animation du « Programme Arbres fruitiers et Vergers » par Sylvain DROCOURT

Monsieur DRAY rappelle qu'une convention pluriannuelle a été mise en place avec Sylvain DROCOURT pour la mission d'animation du « Programme Arbres fruitiers et Vergers ».

Il explique que, pour l'année 2026/2027, il est proposé de renouveler la mission d'animation de Sylvain DROCOURT pour un montant de 19 000 € maximum.

Il précise que le rapport de présentation donne le détail des montants des prestations de Sylvain DROCOURT et que ce dernier est rémunéré en fonction du travail accompli dans l'année, sur présentation d'un rapport d'activités détaillé.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, autorisent le Président à signer l'avenant à la convention pluriannuelle avec Sylvain DROCOURT et décident de mobiliser le fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal pour le financer.

8. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des questions diverses.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026

Reçu en préfecture le 12/06/2026

Publié le

S²LO

ID : 060-256005638-20260609-DECISION2026_20-AU

Constatant qu'il n'y a pas de question, Monsieur MARCHAND propose de lever la séance et invite les membres au Comité syndical qui fait suite.

La séance est levée à 20H30.

Yves CHERON



Secrétaire de séance

Patrice MARCHAND



Président